



Communiqué de presse n° 18/2010

Médiateur :

Les citoyens sont en droit de savoir ce que fait l'administration de l'UE

Bruxelles, 28 Septembre 2010

Le Médiateur européen enquête sur des cas de mauvaise administration dans l'action des institutions et organes de l'UE. Tout citoyen de l'Union, résident, entreprise ou association dans un État Membre peut introduire une plainte auprès du Médiateur. Le Médiateur offre des moyens rapides, flexibles et gratuits pour résoudre des problèmes avec l'administration de l'UE.

Pour plus d'informations :
www.ombudsman.europa.eu

Contact:
Gundi Gadesmann,
Chargée des Relations
extérieures et Médias,
T. +32 2 284 26 09
gundi.gadesmann@ombudsman.europa.eu

À l'occasion de la « **Journée Internationale du Droit de Savoir** », le 28 septembre, le Médiateur européen, **P. Nikiforos Diamandouros**, a appelé l'administration de l'UE à être aussi transparente et tournée vers les citoyens que possible. S'exprimant au cours d'un événement intitulé « **La Transparence au niveau de l'UE et dans les États Membres** » qu'il a organisé conjointement avec **Transparency International** à Bruxelles, le Médiateur a déclaré : « **Ce n'est que si les citoyens européens perçoivent l'administration de l'UE comme étant transparente, accessible et responsable, qu'ils lui accorderont leur confiance et auront la volonté de participer activement à la vie démocratique de l'Union.** »

Plaintes relatives à la transparence et aux principes éthiques

Plus d'un tiers des enquêtes du Médiateur concerne des plaintes alléguant un manque de transparence dans l'administration de l'UE. Ces plaintes ont trait, par exemple, à l'accès à l'information ou aux documents, à la composition des groupes de travail, ou à l'élaboration des politiques par les institutions.

M. Diamandouros a souligné : « le Traité de Lisbonne prévoit plus de transparence dans les activités de l'administration de l'UE. Il requiert que le Conseil se réunisse publiquement lorsqu'il délibère sur des projets de législation et inclut le droit d'accès des citoyens aux documents détenus par l'ensemble des institutions, organes et organismes, y compris, pour la première fois, le Conseil européen. Le Traité requiert aussi que l'administration de l'UE travaille aussi ouvertement que possible afin de promouvoir la bonne gouvernance et la participation de la société civile. Je suis déterminé à informer les

citoyens au sujet de leur droit de savoir ce que fait l'administration de l'UE. »

Le Médiateur reçoit également un nombre croissant de plaintes soulevant des questions d'éthique. Elles vont de la question de savoir quels cadeaux les fonctionnaires de l'UE peuvent accepter jusqu'à celle du « pantouflage » qui se pose lorsque des ex-Commissaires ou ex-fonctionnaires de l'UE vont travailler dans le secteur privé et prennent ainsi le risque de créer des conflits d'intérêt. Afin d'identifier les meilleures pratiques au regard des principes fondamentaux d'éthique qui devraient s'appliquer aux fonctionnaires de l'UE, le Médiateur a récemment lancé une consultation auprès des médiateurs nationaux dans les États membres.

De plus amples informations sur la « Journée Internationale du Droit de Savoir » sont disponibles via le lien suivant :

<http://www.ombudsman.europa.eu/activities/calendarevent.faces/en/400/html.bookmark>

Nouvelle identité visuelle du Médiateur

À compter de ce jour, le Médiateur européen possède une nouvelle identité visuelle, y compris un nouveau logo. Le logo doit contribuer à renforcer les efforts du Médiateur pour atteindre un public très large, tout en évoquant l'identité et les valeurs de l'institution. Les couleurs ont été choisies pour rappeler le drapeau européen, alors que la forme circulaire représente l'unité et le consensus. Les flèches et le signe d'égalité à l'intérieur du logo symbolisent respectivement l'échange et le dialogue, et l'égalité et l'équité, qui sont des caractéristiques clés de la méthodologie du Médiateur.